



Paris le 06 Janvier 2010

PROTOCOLE CATEGORIE B ET LMD : DES AMELIORATIONS ? OUI PEUT ETRE...encore que ?

La CFTC Santé et Sociaux est sortie hier de la dernière séance de négociation mi-figue, mi-raisin.

Un document composé de 10 volets

La Ministre a rappelé principalement les engagements du Président de la République sur la revalorisation et l'équivalence LMD pour les infirmières pour justifier les propositions de passage en catégorie A et perte de la catégorie « active » : le principe du « travailler plus pour gagner plus ».

Le document déroule sur 10 volets les propositions pour les différentes catégories de personnels concernées

La CFTC, toujours constructive, a répété à la Ministre que l'engagement existe depuis plus de deux ans et que les actes ne se traduisent pas concrètement.

La CFTC s'indigne que l'on puisse dire qu'une infirmière doit travailler plus longtemps pour être reconnue et donc faire croire que la pénibilité de ce travail ne serait plus réelle.

Enfin la CFTC a demandé, en termes de méthodologie, si ce protocole était un seul document à signer ou s'il y avait plusieurs parties divisibles ??

Les propositions de la CFTC

La CFTC demande clairement que le calendrier soit revu avec une application bien plus rapide :

- La mise en œuvre du Nouvelle Espace Statutaire pour tous dès octobre 2010
- Le passage en A en 2011-2012-2013 sans perte de la catégorie active

La CFTC demande que soit revu, pour les personnels restants dans la B, les différentes modalités de reclassements afin qu'il y ait bien une réelle augmentation sur les fiches de paie.

La CFTC demande une négociation spécifique pour la filière socio-éducative, qui dans l'état, est totalement oubliée.

La CFTC demande plus de fluidité pour les passages de grade à grade en augmentant les ratios dans le cadre du promu-promouvables pour toutes les catégories.

La CFTC demande une vraie filière d'encadrement, une révision des indemnités avec maintien à minima de l'existant, une valorisation du tutorat et une augmentation du taux de financement de la promotion promotionnelle.

La CFTC attend donc le nouveau document en espérant qu'il tienne compte de ses demandes.

Contacts presse :

Bernard Sagez : 06 81 22 85 45

Michel Rollo : 06 62 71 25 40

www.cftc-santesociaux.fr